



<b>ASSURANCE</b>
<b>MULTIRISQUE HABITATION F4</b>

<b>VOTRE CONSEILLER</b>
<b>CABINET ALBINET</b> 5 CITE DE TREVISE 75009 PARIS SA de courtage d'assurances au capital de 250.000 € – 582 136 289 RCS PARIS – N° de TVA intra communautaire FR 24 582 136 289 00029 Code NACE 6622 Z – Numéro d'immatriculation ORIAS (www.orias.fr) 07 000 044

<b>N° DE CONTRAT</b>

<b>DATE D'EFFET</b>

**VOS DECLARATIONS**

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**VOTRE CONTRAT**

<b>COTISATIONS</b>		
	<b>Cotisation annuelle</b>	<b>1<sup>ère</sup> Quittance</b>
Cotisation nette	<b>TTC €</b>	<b>TTC €</b>
Assistance au domicile		
Défense Pénale et recours		
Taxes	<b>TTC €</b>	<b>TTC €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>TTC €</b>	<b>TTC €</b>
Dont répertoire		<b>Montant TTC</b>

<b>MODALITES DE PAIEMENT</b>		<b>REFERENCES</b>	
Echéance principale		AFFAIRE NOUVELLE	
Fractionnement	Annuel	Indice	929.50
Prochaine Quittance		Document annexé	387
Mode de paiement	Chèque avec coupon		

<b>VOS DECLARATIONS</b>
<p>Votre logement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Vous êtes QUALITE D'OCCUPANT de votre résidence louée située <b>Adresse du bien assuré Zonier - Code postal Ville du risque</b></li><li>➤ Il s'agit d'un Nature du Risque de composé(e) de NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES pièces principales, <b>sans cheminée équipée d'un insert ou d'un foyer fermé</b> avec des dépendances n'excédant pas 40 m<sup>2</sup>. S'il s'agit d'un appartement en étage, Il est situé au SI APPARTEMENT. A QUEL ETAGE ?</li><li>➤ Vos biens mobiliers sont assurés à hauteur de 10 000 €. Vos objets de valeur ne sont pas garantis en vol.</li><li>➤ La garantie vol est acquise sous réserve que les moyens de protection correspondent au <b>niveau 3</b> (voir Dispositions Générales).</li></ul> <p>Vous déclarez :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ qu'aucune autre assurance ne couvre un ou plusieurs des risques garantis ci-dessus.</li><li>➤ que dans les 36 derniers mois, vous n'avez eu aucun sinistre et vous n'avez pas été résilié par un précédent assureur.</li></ul>



N° DE CONTRAT	Affaire Nouvelle	NOM DU CLIENT

### VOS GARANTIES (voir Dispositions Générales)

#### GARANTIES

- Incendie, explosions, risques annexes
- Vol sans objet de valeur
- Tempête, grêle, poids de la neige
- Bris de glaces
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Responsabilité civile
- Attentats, actes terroristes, vandalisme
- Défense Pénale Recours Suite Accident
- Dégâts des eaux gel
- Assistance et soutien psychologique
- Inondation
- Dommages électriques aux appareils
- Vol, vandalisme extérieur

#### FRANCHISES

- 208 €
- 208 €
- 208 €
- 208 €
- Franchise légale
- 0 €
- 208 €
- 208 €
- 0 €
- 208 €
- 0 €
- Franchise légale
- SANS
- SANS

### VOS PACKS (voir Dispositions Générales)

#### Franchises

Néant

### DISPOSITIONS SPECIFIQUES (voir Dispositions Générales)

**D934 : Renonciation au recours contre les locataires**

**D936 : Bâtiments destinés à la location meublée**

Vous avez versé un acompte de 0,00 € et vous certifiez que l'ensemble des déclarations que vous avez faites et qui ont servi à l'établissement du présent contrat sont exactes.

Préalablement à la souscription, vous avez reçu un exemplaire :

- des dispositions générales et leurs documents annexés, ces documents valant notices d'information et de tarification,
- des statuts qui sont également disponibles sur [www.thelem-assurances.fr](http://www.thelem-assurances.fr) ou sur simple demande auprès de votre conseiller ou du siège social de la société.

Vous avez également été informé :

- des sanctions encourues en cas de déclarations inexactes (réduction de l'indemnité ou nullité du contrat),
- que le montant des droits d'adhésion prévus aux statuts d'un montant de 20 euros vous sera facturé lors de la souscription de votre **premier** contrat,

Vous êtes admis comme sociétaire de Thélem assurances.

Fait en 2 exemplaires, à PARIS, le 8 juillet 2016

Le contrat est souscrit jusqu'à la prochaine échéance principale, il est renouvelable ensuite par tacite reconduction à chaque échéance principale avec faculté de résiliation annuelle - préavis de 2 mois.

Le Sociétaire

Le Directeur Général

Les données personnelles recueillies dans ce document, traitées et enregistrées par Thélem assurances, responsable du traitement, sont obligatoires et sont notamment utilisées par la Société pour la gestion du contrat ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données, pendant toute la durée de la relation contractuelle, pourront être communiquées aux prestataires de service, aux partenaires, aux sociétés et aux sous-traitants qui exécutent pour le compte de Thélem assurances certaines tâches indispensables à la bonne exécution du contrat. Elles pourront également être transmises aux filiales de Thélem assurances à des fins de prospection commerciale ou de statistiques. Ces données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier adressé à Thélem assurances- à l'attention du CIL- Le Croc - 45430 CHECY.